

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 753

présenté par

M. Garot, Mme Battistel, M. Letchimy, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 14 SEXIES

À la première phrase de l'alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« dans le cadre d'une exploitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, proposé par l'association France Nature Environnement, est un amendement de repli à notre amendement de suppression. Le texte actuel de l'article 14 *sexies* permet l'épandage par drone des produits utilisés en Haute Valeur Environnementale. Mais la HVE n'interdit aucun produit donc permettre l'usage de produits utilisés en HVE revient à permettre l'usage de tous les produits phytosanitaires.

Cet amendement précise donc la rédaction de l'article pour indiquer que cet épandage n'est possible que dans les exploitations certifiées HVE.